



Poitiers Monte Au Filet

Alterna Stade Poitevin Volley Ball

POITIERS

Vide-greniers sur le site du Lawson Body et rue de la Ganterie.

Dimanche 1 JUIN 2025

Règlement du vide- greniers

- 1- La manifestation sera ouverte à partir de 7h du matin jusqu'à 20h
Les marchandises proposées à la vente sur les stands doivent être exclusivement des objets de vide-greniers.
- 2- Les exposants sont informés que pour préserver la qualité de cette manifestation, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout stand ne présentant pas un caractère de brocante, vide-greniers ou de collection.
- 3- Les véhicules seront autorisés que sur les stands de 4,00 m linéaires minimum.
- 4- Un passage de 3,00 m minimum entre les stands devra impérativement rester libre afin que les véhicules d'urgence puissent circuler si nécessaire.
- 5- Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des dégâts occasionnés sur des voitures présentes sur le site ou à proximité.
- 6- Les exposants devront respectés le lieu où ils seront installés.
- 7- Chaque exposant sera responsable des dégâts qu'il occasionnerait, la responsabilité des organisateurs est déagée.
- 8- Les exposants devront libérer leur emplacement au plus tard à 19 heures.
- 9- Les exposants devront laisser l'emplacement propre le soir.
- 10- La sortie des voitures s'effectuera de 18 h à 19 h.
Pour les départs en dehors des heures prévues, s'adresser aux organisateurs.
- 11- La vente de nourriture et de boissons par des exposants est interdite.
- 12- Les exposants devront respecter les consignes de sécurités et sanitaires en vigueur à cette période.
- 13- Les exposants ne respectant pas ce règlement seront reconduits sans pouvoir prétendre à un remboursement. Ils seront seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage et pourront à tout instant expliquer leur provenance.

Les organisateurs du vide-greniers vous souhaitent une bonne journée.

Mention « Lu et approuvé »

Nom, Prénom, date et signature :

A remettre au moment du paiement

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE